



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 18 janvier 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Normand Dyotte
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante
Thérèse Gatien

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur Serge Drouin, directeur général
Madame Carole Lemaire, greffière
Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
l'informatique
Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
développement du territoire

Est absent : Monsieur le maire André J. Côté

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

10-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 48 « divers » des sujets suivants :

48A) Contribution spéciale au *fonds municipal de remise en opération d'infrastructures* urgence
Haïti

48B) Contribution spéciale à la Croix-Rouge – aide humanitaire – séisme à Haïti

Et le retrait du point 6 :

- 6) Aide financière – Fondation Anna-Laberge – *Rendez-vous gastronomique*
 1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009
 3. Aide financière – FADOQ – Jeux des aînés Rive-Sud-Suroît 2010
 4. Aide financière – Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec
 5. Aide financière – Société Alzheimer Rive-Sud
 6. Aide financière – Fondation Anna-Laberge – *Rendez-vous gastronomique* (RETIRÉ)
 7. Autorisation signature – lettre d'entente 2010-01 relative à la création du poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
 8. Suspension des procédures de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes
 9. Mandat procureur – poursuite en recouvrement de taxes
 10. Mandat notaire – acquisition lot 4 541 900 – Groupe maison Candiac inc.
 11. Autorisation signature – protocole d'entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant la cession de terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Candiac
 12. Autorisation signature – protocole d'entente – aménagement du talus – avenue Fouquet
 13. Mandat notaire – cession lot 4 541 900 à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
 14. Autorisation signature – cession rues – développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel », phase I
 15. Autorisation signature – cession rues – développement domiciliaire « Les Cités d'Europe », phase I
 16. Autorisation signature – cession avenue Liberté (partie)
 17. Nomination – *technicienne comptabilité et finance* – Service des finances et de l'informatique – col blanc régulier
 18. Approbation – comptes à payer – décembre 2009 et janvier 2010
 19. Approbation – dépenses incompressibles – décembre 2009
 20. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009
 21. Adoption budget 2010 – Conseil intermunicipal de transport Le Richelain (CIT Le Richelain)
 22. Embauche cols bleus surnuméraires – *homme à tout faire*, division Travaux publics, Services techniques – équipe de nuit
 23. Embauche cols bleus surnuméraires – *homme à tout faire*, division Travaux publics, Services techniques – entretien des patinoires
 24. Nomination représentant – comité de surveillance – Récupération J.M. Langlois inc.
 25. Octroi de contrat – acquisition de deux camions légers – appel d'offres 1001-TP
 26. Autorisation de dépenses – acquisition divers équipements – division Travaux publics

27. Mandat ingénieurs – surveillance – structure de régulation – fossé de Candiac
28. Mandat ingénieurs – plans, devis et contrôle de la qualité des travaux – réfection de la toiture de la caserne de pompiers
29. Prolongation d’embauche col blanc étudiant – *technicien en bâtiment*, Service planification et développement du territoire – année 2010
30. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 12 janvier 2010
31. Approbation de la grille salariale des employés auxiliaires 2010
32. Approbation de la grille salariale des employés étudiants 2010
33. Embauche cols bleus surnuméraires – *préparateur de salle*, Service des loisirs – année 2010
34. Embauche cols blancs étudiants – *commis*, Service des loisirs – année 2010
35. Embauche coordonnateur et préposé aux patinoires extérieures, Service des loisirs
36. Embauche *préposé aux équipements*, Service des loisirs – année 2010
37. Embauche *préposé aux salles*, Service des loisirs – année 2010
38. Embauche étudiant – *coordonnateur, camp de jour*, Service des loisirs
39. Autorisation – *stagiaire*, Service des loisirs
40. Autorisation de dépenses – acquisition et installation équipements – parcours santé – parc de la Promenade
41. Autorisation de dépenses – aménagement local de danse
42. Autorisation de dépenses – entretien et rénovation fontaines – Complexe Roméo-V.-Patenaude et la Maison Melançon
43. Renouvellement de contrat d’entretien et de soutien technique – logiciel de la bibliothèque
44. Octroi de contrat – achat de quatre appareils respiratoires – Service intermunicipal de prévention des incendies Candiac/Delson – projet 2010-614
45. Avis de motion – règlement 1243 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’agrandir les limites municipales, de modifier les limites des zones H05-519 et H05-523 et de créer les zones U05-562, P05-563, CONS05-564 et H05-565 et de leur assujettir une grille des usages et normes
46. Adoption – règlement 1237 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H03-322 afin d’autoriser les projets intégrés
47. Règlement 1242 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer le plan spécifiant les marges à respecter pour les zones H03-336 et H03-339
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
48. Divers
49. Parole au public
50. Levée de la séance

**10-01-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009.

**10-01-03 AIDE FINANCIÈRE – FADOQ – JEUX DES AÎNÉS RIVE-SUD-
SUROÛT 2010**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la FADOQ concernant la dix-huitième édition des Jeux des aînés Rive-Sud-Suroût;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la FADOQ, région Rive-Sud-Suroût une aide financière de 500 \$, dans le cadre de la dix-huitième édition des Jeux des aînés Rive-Sud-Suroût qui se dérouleront du 3 au 14 mai 2010, à l'aréna Robert Lebel, à Chambly;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**10-01-04 AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE,
DIVISION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, le 31 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE selon ladite entente la Ville de Candiac s'engage à verser un montant annuel équivalent à 0,10 \$ par personne à la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac verse à La Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, une aide financière de 1 682,50 \$, pour l'année 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

10-01-05 AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER RIVE-SUD

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer Rive-Sud sollicite une aide financière, notamment afin de leur permettre de répondre à une demande pressante de soutien aux aidants naturels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 250 \$ à la Société Alzheimer Rive-Sud;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

10-01-06 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2010-01 RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE DE *SECRETARE*, TEMPS PARTIEL RÉGULIER, CLASSE « C », AU SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT la retraite anticipée de madame Lise Raquépas, secrétaire, et les besoins grandissants en secrétariat au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2010-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la création

du poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

10-01-07 SUSPENSION DES PROCÉDURES DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-03 adoptée le 16 novembre 2009 relativement à la vente pour défaut de paiement de taxes et droits de mutation 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Carole Lemaire, greffière et de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac ordonne à la greffière d'annuler les procédures de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes pour l'année 2007.

10-01-08 MANDAT PROCUREUR – POURSUITE EN RECOUVREMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entreprendre des poursuites judiciaires en recouvrement pour les taxes impayées pour l'année 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Bélanger, Sauvé », pour entreprendre les procédures judiciaires requises pour le recouvrement des taxes impayées pour l'année 2007;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-412.

10-01-09 MANDAT NOTAIRE – ACQUISITION LOT 4 541 900 – GROUPE MAISON CANDIAC INC.

CONSIDÉRANT les protocoles d’entente intervenus entre la Ville de Candiac, le promoteur Groupe maison Candiac inc. et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit procéder à l’acquisition du lot 4 541 900 pour permettre la construction d’une école primaire;

CONSIDÉRANT le rapport d’évaluation déposé par La Société d’analyse immobilière D.M. inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac procède à l’acquisition, de Groupe maison Candiac inc., de l’immeuble connu et désigné au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, comme étant le lot quatre millions cinq cent quarante et un mille neuf cents (4 541 900), d’une superficie de 20 444,5 mètres carrés, au coût de 26,91 \$/m², pour un montant total de 550 160 \$;

QUE maître Monique Audette soit mandatée pour procéder à la rédaction et l’enregistrement de tous les documents requis pour cette transaction;

QUE les deniers requis au paiement de l’acquisition de l’immeuble soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

10-01-10 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES CONCERNANT LA CESSION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE la population de la Ville de Candiac a considérablement augmenté au cours des dernières années et que le besoin d’une nouvelle école pour desservir les jeunes familles est urgent;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de céder un terrain à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries afin de permettre la construction de cette nouvelle école sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de signer un protocole d’entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries afin de déterminer les conditions reliées à la cession du terrain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes du protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant les conditions relatives à la cession d'un terrain pour la somme de 1 \$ pour la construction d'une nouvelle école primaire;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville ledit protocole à intervenir avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**10-01-11 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE –
AMÉNAGEMENT DU TALUS – AVENUE FOUQUET**

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit intervenir concernant la mise en place et l'aménagement d'un talus sur l'avenue Fouquet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes du protocole d'entente à intervenir avec la compagnie Gestion Innomax ltée, représentée par monsieur Kim Maltais, concernant la mise en place et l'aménagement d'un talus sur l'avenue Fouquet et autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

**10-01-12 MANDAT NOTAIRE – CESSION LOT 4 541 900 À LA COMMISSION
SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Candiac et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac accepte de céder le lot 4 541 900 à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la construction d'une école primaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate maître Monique Audette pour procéder à la rédaction et l'enregistrement des documents requis pour la cession à la Commission scolaire des Grandes-Seigneurie, de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre millions

cinq cent quarante et un mille neuf cents (4 541 900) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, d'une superficie de 20 444,5 mètres carrés. Ladite cession est faite en contrepartie de la somme de 1 \$ et conditionnelle aux conditions stipulées au protocole intervenu entre les parties;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

10-01-13 AUTORISATION SIGNATURE – CESSIION RUES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES JARDINS DU PARC HAENDEL », PHASE I

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur 9140-1562 Québec inc., monsieur Gaétan Houle, relativement au projet de développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel », phase 1;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions dudit protocole d'entente le promoteur doit céder à la Ville les rues faisant partie du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation définitive des travaux a été approuvée par monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par 9140 1562 Québec inc. à la Ville de Candiac des rues connues et désignées au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, comme étant les lots :

Numéro du lot	Situé
o 3 523 165 et 3 523 166	rue de Fribourg
o 3 523 164	croissant de Fribourg
o 3 523 163	îlot croissant de Fribourg
o 3 523 167	rue de Féron
o 3 523 168	avenue Frontenac (partie)
o 3 523 169, 3 523 171, 3 523 172	avenue des Flandres (partie)
o 3 523 170	avenue Fouquet

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur.

**10-01-14 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION RUES – DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE « LES CITÉS D’EUROPE », PHASE I**

CONSIDÉRANT le protocole d’entente intervenu avec le promoteur Développements urbains Candiac Québec inc., relativement au projet de développement domiciliaire « Les Cités d’Europe », phase I;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions dudit protocole d’entente le promoteur doit céder à la Ville les rues faisant partie du projet;

CONSIDÉRANT QUE l’acceptation définitive des travaux a été approuvée par monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Développements urbains Candiac Québec inc. à la Ville de Candiac des rues connues et désignées au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, comme étant les lots :

Numéro du lot	Situé
○ 3 574 429 et 3 559 140	entrées du parc de Sardaigne
○ 3 574 430	rue de Sofia
○ 3 574 431	rue de Syracuse
○ 3 559 205	îlot central rue de la Seine
○ 3 559 208	rue de Ségovie
○ 3 672 175, 3 559 199, 3 559 203, 3 559 210, 3 574 436	espace vert

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur.

**10-01-15 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION AVENUE LIBERTÉ
(PARTIE)**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour la cession par

Développements urbains Candiac Québec inc. à la Ville de Candiac d'une partie de l'avenue Liberté, connue et désignée au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, comme étant les lots 3 132 028 et 2 092 068;

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur.

10-01-16 NOMINATION – *TECHNICIENNE COMPTABILITÉ ET FINANCE* – SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE – COL BLANC RÉGULIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de *technicien comptabilité et finance*, Service des finances et de l'informatique;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Collin a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Collin est employée surnuméraire col blanc à la Ville de Candiac depuis le 13 octobre 2009, à titre de *technicienne comptabilité et finance*, Service des finances et de l'informatique;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Hélène Collin, au poste de *technicien comptabilité et finance*, classe « D », 1^{er} échelon, col blanc régulier, Service des finances et de l'informatique, rétroactivement au 13 octobre 2009, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE madame Collin obtiendra le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de dix-huit semaines de travail continu, soit le 16 février 2010, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Collin soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-01-111.

**10-01-17 APPROBATION – COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2009 ET
JANVIER 2010**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer des mois de décembre 2009 et janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer des mois de décembre 2009 et janvier 2010 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour les mois de décembre 2009 et janvier 2010 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 425 834,68 \$ pour le mois de décembre 2009 et de 83 408,07 \$ pour le mois de janvier 2010 et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 329 367,39 \$ pour le mois de décembre 2009, moins un crédit non utilisé d'une somme de 861,52 \$, le tout pour un total de 838 610,14 \$.

10-01-18 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de décembre 2009 représentant une somme de 971 884,56 \$.

**10-01-19 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE
DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

**10-01-20 ADOPTION BUDGET 2010 – CONSEIL INTERMUNICIPAL DE
TRANSPORT LE RICHELAIN (CIT LE RICHELAIN)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain a adopté ses prévisions budgétaires 2010, le 25 novembre 2009 par la résolution 2009-133;

CONSIDÉRANT QUE le CIT Le Richelain doit faire adopter ses prévisions budgétaires 2010 par les municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le budget du CIT Le Richelain pour l'année 2010 et autorise la trésorière à verser la somme de 703 667 \$, représentant la quote-part de la Ville de Candiac pour l'année 2010;

QUE les derniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-921 de l'exercice financier 2010.

10-01-21 EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – *HOMME À TOUT FAIRE*, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES – ÉQUIPE DE NUIT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par affichage interne pour recruter des employés réguliers intéressés à travailler sur l'horaire hivernal;

CONSIDÉRANT QU'aucun employé régulier n'a posé sa candidature suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la convention collective, la Ville de Candiac peut embaucher des employés surnuméraires pour compléter les équipes de nuit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher trois employés surnuméraires pour combler ces équipes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période du 7 décembre 2009 au 26 mars 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste d'*homme à tout faire*, équipe de nuit, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

- Éric Deneault
- Daniel Lajoie
- Denis St-Amour

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

10-01-22 EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – *HOMME À TOUT FAIRE*, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES – ENTRETIEN DES PATINOIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par affichage interne pour recruter des employés réguliers intéressés à travailler sur l'horaire hivernal et plus particulièrement sur une équipe de travail pour l'entretien des patinoires;

CONSIDÉRANT QU'aucun employé régulier n'a posé sa candidature suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la convention collective, la Ville de Candiac peut embaucher des employés surnuméraires pour combler ces postes;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période du 14 décembre 2009 au 26 février 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste d'*homme à tout faire*, affecté à l'entretien des patinoires, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

- Alain Fournier
- Leonardo Gentile
- Philippe Lefebvre

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

10-01-23 NOMINATION REPRÉSENTANT – COMITÉ DE SURVEILLANCE – RÉCUPÉRATION J.M. LANGLOIS INC.

CONSIDÉRANT QUE le décret 638-96, adopté le 29 mai 1996, autorisait l'agrandissement du dépôt de matériaux secs de l'entreprise d'Enfouissement J.M. Langlois inc. et exigeait la formation d'un comité de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE le comité de surveillance doit être composé, entre autres, d'un représentant des citoyens de Candiac nommé par ces derniers et d'une personne désignée par la Ville de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques, pour agir à titre de représentant municipal au comité de surveillance du site de dépôt de matériaux secs de l'entreprise Récupération J.M. Langlois inc., pour l'année 2010, tel que requis par le décret 638-96.

**10-01-24 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS LÉGERS
– APPEL D’OFFRES 1001-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux camions légers, projets 2010-642 et 2009-602;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 11 janvier 2010, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquemment sur les véhicules avant qu'ils ne soient opérationnels, tels que l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Rive-Sud Chrysler Dodge inc. », 9400, boulevard Taschereau Ouest, Brossard, Québec, J4X 1C3, le contrat pour l'acquisition de deux camions légers 2010, pour la somme de 47 087,38 \$, toutes taxes incluses, et accepte l'offre d'échange pour la Mazda Protégé 2000 de la Ville pour un montant de 840 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1001-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt pour un montant maximal de 52 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées aux postes budgétaires 22-906-02-753 et 22-906-42-746, équipement.

**10-01-25 AUTORISATION DE DÉPENSES – ACQUISITION DIVERS
ÉQUIPEMENTS – DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'achat de divers équipements pour la division Travaux publics (projet 2010-641);

CONSIDÉRANT QUE les achats se feront auprès de plusieurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, à procéder à l'achat de divers équipements jusqu'à concurrence d'un montant de 41 000 \$. Monsieur Martineau doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt de 41 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-41-783, fonds de roulement.

10-01-26 MANDAT INGÉNIEURS – SURVEILLANCE – STRUCTURE DE RÉGULATION – FOSSÉ DE CANDIAC

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme « SNC-Lavalin inc. » pour préparer les documents d'appel d'offres pour la construction d'une structure de régulation du fossé Candiac;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la réalisation des travaux a été octroyé à la compagnie « Kingston Byers inc. » lors de la séance du 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT les engagements respectifs de la Ville et du promoteur Groupe maison Candiac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil pour effectuer la surveillance des travaux prévus au contrat;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 16 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. », 2271, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil, Québec, pour effectuer la surveillance des travaux de construction de la structure de régulation du fossé Candiac, pour un montant total de 24 800 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées dans l'offre de services datée du 16 juin 2009;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1133, au poste budgétaire 22-011-33-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-01-27 MANDAT INGÉNIEURS – PLANS, DEVIS ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection de la toiture de la caserne de pompiers (projet 2010-638);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater des professionnels pour la réalisation des plans, devis et le contrôle de la qualité des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « LVM Technisol » datée du 27 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « LVM Technisol » pour réaliser les plans, les devis et le contrôle de la qualité des travaux pour un montant de 8 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 27 novembre 2009;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt pour un montant total de 10 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-38-732, fonds de roulement.

10-01-28 PROLONGATION D'EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT – TECHNICIEN EN BÂTIMENT, SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Martineau est embauchée au poste de *technicien en bâtiment*, col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, depuis le 23 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au Service planification et développement du territoire justifie la prolongation de la période d'embauche de madame Martineau jusqu'au 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Isabelle Martineau, au poste de *technicien en bâtiment*, classe « F », col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, pour l'année 2010, selon les besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Martineau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-117.

10-01-29 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 12 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 12 janvier 2010 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-01-02	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 158, avenue de Deauville sur le lot 4 056 056
CCU-2010-01-03	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 10, rue de Sauverny sur le lot 3 964 686
CCU-2010-01-04	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 40, rue de Sauverny sur le lot 3 964 671

10-01-30 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES 2010

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés auxiliaires est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget 2010 sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire 2010 pour les employés auxiliaires;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2010.

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Surveillant d'activités		10,00 \$
Coordonnateur programme semaine de relâche		14,00 \$
Animateur programme semaine de relâche		11,25 \$
Coordonnateur aux patinoires extérieures		11,50 \$
Préposé aux patinoires extérieures	1 ^{er}	10,00 \$
	2 ^e	10,75 \$
	3 ^e	11,50 \$
Préposé au patinage libre		11,50 \$
Préposé aux équipements		11,50 \$
Préposé aux salles		10,00 \$

Un employé déjà rémunéré à un salaire supérieur conserve le même salaire.

10-01-31 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS 2010

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés étudiants est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget 2010 sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire 2010 pour les employés étudiants;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2010.

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Coordonnateur - Camp de jour		17,00 \$
Responsable - Camp de jour		14,00 \$
Animateur thématiques - Camp de jour	1 ^{er}	11,50 \$
	2 ^e	12,25 \$
	3 ^e	13,00 \$
Animateur - Camp de jour	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Accompagnateur - Camp de jour	1 ^{er}	11,50 \$
	2 ^e	12,25 \$
	3 ^e	13,00 \$
Animateur - Service de garde - Camp de jour	1 ^{er}	9,50 \$
	2 ^e	10,25 \$
	3 ^e	11,00 \$
Coordonnateur - Natation		14,00 \$
Instructeur - Natation		11,50 \$
Sauveteur - Natation		11,00 \$
Coordonnateur des parcs		11,75 \$
Assistant coordonnateur des parcs		11,00 \$
Préposé aux parcs	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$
Préposé aux travaux publics	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$

Un employé déjà rémunéré à un salaire supérieur conserve le même salaire.

10-01-32 EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – PRÉPARATEUR DE SALLE, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assurer la gestion des ouvertures et fermetures des locaux municipaux et scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une banque de ressources humaines affectées à ces tâches;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec le Syndicat des cols bleus à l'effet que la Ville puisse recourir jusqu'à concurrence de six préparateurs de salle surnuméraires sans être tenue de respecter les termes de l'article 4.1.5. a) prévus à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche pour l'année 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de *préparateur de salle*, col bleu surnuméraire, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- Claude Clermont
- Jean-Pierre Lussier
- Donald Richard
- Jaime Rios

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la lettre d'entente numéro 4, intégrée à la convention collective 2009-2011 des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-21-116.

10-01-33 EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – *COMMIS*, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants pour les inscriptions des activités et des camps de jour durant l'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche pour l'année 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de commis, col blanc étudiant, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| ○ David Beaulieu | ○ Laurence Brunet |
| ○ Dylan Cera Émard | ○ Mélanie Chauvin-Lespérance |
| ○ Marie-Michèle Côté | ○ Mathieu DesRoches |
| ○ Stéphanie Giroux | ○ Katherine L'abbée Lacas |
| ○ Alexandre Lachance-Clermont | ○ Amilie Lefort |
| ○ Benjamin Maître | ○ Jérémie Maître |
| ○ Mylène Moreau | ○ Julie Murray Desrosiers |
| ○ Valérie Pilon | ○ Stéphanie Pincince |
| ○ Édith Plamondon | ○ Julie Prévost |
| ○ Benoit Rivard | ○ Mélanie Roldon |
| ○ Jean Sasseville | ○ Kym St-Jacques |
| ○ Paula St-Jean | |

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné selon l'événement.

**10-01-34 *EMBAUCHE COORDONNATEUR ET PRÉPOSÉ AUX PATINOIRES
EXTÉRIEURES, SERVICE DES LOISIRS***

CONSIDÉRANT QUE la Ville installe des patinoires extérieures aux parcs Champlain, Charlemagne, Montcalm, Haendel et Jason ainsi qu'un anneau de glace au parc de la Promenade;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des coordonnateurs et préposés aux patinoires extérieures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche, pour la période de décembre 2009 à avril 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

Coordonnateur aux patinoires extérieures

- Félix Patenaude-Raymond
- Benoit Rivard

Préposé aux patinoires extérieures

- David Beaulieu
- Charles Crevier
- Julien Ébacher
- Alek Godbout
- Alexandre Lachance-Clermont
- Guillaume Petit
- Benoit Verreault Gatineau

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés auxiliaires 2010;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-31-117.

**10-01-35 *EMBAUCHE PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS, SERVICE DES LOISIRS –
ANNÉE 2010***

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'employés afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Giroux travaille de façon occasionnelle à la Ville de Candiac depuis le 2 juillet 2002;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Nicolas Giroux, au poste de préposé aux équipements, Service des loisirs, pour l'année 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cet employé soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés auxiliaires 2010;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Giroux soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-52-117.

10-01-36 EMBAUICHE PRÉPOSÉ AUX SALLES, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre différents services dans le cadre de la location des salles du Complexe Roméo-V.-Patenaude, de l'hôtel de ville et du Centre Claude-Hébert;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une banque d'employés afin d'offrir ces services au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche pour l'année 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de préposé aux salles, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| ○ David Beaulieu | ○ Laurence Brunet |
| ○ Dylan Cera Émard | ○ Mélanie Chauvin-Lespérance |
| ○ Marie-Michèle Côté | ○ Mathieu DesRoches |
| ○ Stéphanie Giroux | ○ Katherine L'abbée Lacas |
| ○ Alexandre Lachance-Clermont | ○ Amilie Lefort |
| ○ Benjamin Maître | ○ Jérémie Maître |
| ○ Mylène Moreau | ○ Julie Murray Desrosiers |
| ○ Valérie Pilon | ○ Stéphanie Pincince |
| ○ Édith Plamondon | ○ Julie Prévost |
| ○ Benoit Rivard | ○ Mélanie Roldon |
| ○ Jean Sasseville | ○ Kym St-Jacques |
| ○ Paula St-Jean | |

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés auxiliaires 2010;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-21-116.

10-01-37 EMBAUCHE ÉTUDIANT – COORDONNATEUR, CAMP DE JOUR, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'une personne qui sera responsable de la planification et de la programmation du projet « Camp de jour » de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pincince est employée à titre d'étudiante à la Ville de Candiac depuis le 1^{er} juillet 2003;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Stéphanie Pincince, à titre d'étudiante, au poste de *coordonnateur, camp de jour*, Service des loisirs, pour la période du 11 janvier au 30 septembre 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cette employée soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés étudiants 2010;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Pincince, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

10-01-38 AUTORISATION – STAGIAIRE, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'une étudiante en techniques d'intervention en loisir a postulé pour effectuer un stage au Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte que madame Cynthia Decareau puisse effectuer un stage non rémunéré au Service des loisirs, sous la supervision de madame Sabrina Blain, régisseur, Service des loisirs, pour la période du 4 janvier 2010 au 19 février 2010.

10-01-39 AUTORISATION DE DÉPENSES – ACQUISITION ET INSTALLATION ÉQUIPEMENTS – PARCOURS SANTÉ – PARC DE LA PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'acquisition et d'installation de nouveaux équipements pour le parcours santé au parc de la Promenade (projet 2010-647);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs, à effectuer l'achat et l'installation de trois nouveaux modules pour la phase 2 du parcours santé au parc de la Promenade, et ce, jusqu'à concurrence de 31 000 \$. Monsieur Patenaude doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement des dépenses soient puisés à même les disponibilités du surplus libre, au poste budgétaire 22-906-47-718.

10-01-40 AUTORISATION DE DÉPENSES – AMÉNAGEMENT LOCAL DE DANSE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un local de danse au 102, boulevard Montcalm Nord et au Complexe Roméo-V.-Patenaude (projet 2010-621);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs, à procéder à l'aménagement d'un local de danse au 102, boulevard Montcalm Nord et au Complexe Roméo-V.-Patenaude, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 \$. Monsieur Patenaude doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement des dépenses soient puisés à même les disponibilités du surplus libre, au poste budgétaire 22-906-21-787.

10-01-41 AUTORISATION DE DÉPENSES – ENTRETIEN ET RÉNOVATION FONTAINES – COMPLEXE ROMÉO-V.-PATENAUDE ET LA MAISON MELANÇON

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour l'entretien et la rénovation des fontaines au Complexe Roméo-V.-Patenaude et à la Maison Melançon (projet 2010-619);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs, à effectuer les achats requis pour l'entretien et la rénovation des fontaines au Complexe Roméo-V.-Patenaude et à la Maison Melançon, et ce, jusqu'à concurrence de 13 000 \$. Monsieur Patenaude doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement des dépenses soient puisés à même les disponibilités du surplus libre, au poste budgétaire 22-906-19-718.

**10-01-42 RENOUELEMENT DE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN
TECHNIQUE – LOGICIEL DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler annuellement notre contrat pour la fourniture de services d'entretien et de soutien technique pour le logiciel de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac renouvelle le contrat d'entretien et de soutien technique Cand2010 avec « BiblioMondo » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, pour un montant annuel de 7 256,55 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise madame Patricia Lemieux, responsable de la bibliothèque, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis à cet effet;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-527.

**10-01-43 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE QUATRE APPAREILS
RESPIRATOIRES – SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION
DES INCENDIES CANDIAC/DELSON – PROJET 2010-614**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de quatre appareils respiratoires 30 minutes de 2 216 lb P.S.I. de marque Scott avec amplificateurs de voix, alarmes de détresse, deux cylindres en fibre de carbone, un émetteur personnel intégré de marque Scott, deux parties faciales A.V. 3000 grandeur médium et le système de sauvetage d'urgence copain/copain par appareil tel que recommandé par la CSST;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de ces appareils;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gaétan Leclerc, directeur adjoint, Service intermunicipal de prévention des incendies Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Ackland Grainger », 2420, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1G1, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre appareils respiratoires 30 minutes de 2 216 lb P.S.I. de marque Scott avec amplificateurs de voix, alarmes de détresse, deux cylindres en fibre de carbone, un émetteur personnel intégré de marque Scott, deux parties faciales A.V. 3000 grandeur médium et le système de sauvetage d'urgence copain/copain, par appareil pour la somme de 23 514,12 \$, toutes taxes incluses;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt pour un montant maximal de 23 500 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-14-782.

10-01-44 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1243 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES MUNICIPALES, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H05-519 ET H05-523 ET DE CRÉER LES ZONES U05-562, P05-563, CONS05-564 ET H05-565 ET DE LEUR ASSUJETTIR UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1243 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'agrandir les limites municipales, de modifier les limites des zones H05-519 et H05-523 et de créer les zones U05-562, P05-563, CONS05-564 et H05-565 et de leur assujettir une grille des usages et normes;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-01-45 ADOPTION – RÈGLEMENT 1237 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H03-322 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1237 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H03-322 afin d'autoriser les projets intégrés, a été adopté le 7 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1237 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H03-322 afin d'autoriser les projets intégrés;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**10-01-46 RÈGLEMENT 1242 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555
AFIN DE REMPLACER LE PLAN SPÉCIFIANT LES MARGES À
RESPECTER POUR LES ZONES H03-336 ET H03-339**

a) Assemblée publique de consultation :

Madame la mairesse suppléante Thérèse Gatien demande à madame Marie Dupont, directrice, Service planification et développement du territoire, d'expliquer aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1242;

Par la suite, madame Gatien invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer le plan spécifiant les marges à respecter pour les zones H03-336 et H03-339, a été adopté à la séance du 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 18 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1242 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer le plan spécifiant les marges à respecter pour les zones H03-336 et H03-339;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**10-01-47 CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FONDS MUNICIPAL DE REMISE EN
OPÉRATION D'INFRASTRUCTURES URGENCE HAÏTI**

CONSIDÉRANT QU'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et

d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

CONSIDÉRANT l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

CONSIDÉRANT QUE ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets;

➤ Premièrement : Collecte de fonds

- Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses;
- De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire;
- Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7;
- L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds;

➤ Deuxièmement : Expertise municipale

- L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés;

- Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible;

CONSIDÉRANT QUE l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution de 5 000 \$ à verser au *fonds municipal de remise en opération d'infrastructures* à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « Urgence Haïti »;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-05-999, réserve imprévus.

10-01-48 CONTRIBUTION SPÉCIALE À LA CROIX-ROUGE – AIDE HUMANITAIRE – SÉISME À HAÏTI

CONSIDÉRANT QUE le peuple haïtien vit ces jours-ci les heures les plus sombres d'une histoire pourtant déjà marquée par divers malheurs;

CONSIDÉRANT QUE ce pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer à l'aide humanitaire à Haïti;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac verse un don de 1 000 \$ à la Croix-Rouge et ajoute à ce don l'équivalent des contributions recueillies des employés municipaux;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-05-999, réserve imprévus.

**Madame la mairesse suppléante Thérèse Gatién invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Quatre personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

10-01-49 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 25.

THÉRÈSE GATIEN
Mairesse suppléante

CAROLE LEMAIRE
Greffière